



## autorisation sortie de territoire

Par **bs62**, le **23/05/2024** à **11:31**

Bonjour,

Dans une situation de séparation, une autorisation de sortie de territoire a été accordée par la mère, dépositaire de l'autorité parentale, pour 1 semaine pour que sa fille aille en Turquie avec son père, ex concubin

Celui-ci n'a pas respecté les délais sans donner de nouvelles, dépassant d'une semaine la date de retour

L'avocate qui suit le dossier avance que l'important, c'est la date de départ qui compte, la date retour n'ayant aucune importance et pouvant même dépasser largement la date prévue

Je suis très surpris par cette allégation

Est-ce exact ?

merci